



ARTS PLASTIQUES

Admission en 3^e année (OS)

Examen écrit d'arts plastiques ; durée : 120 minutes

Programme de l'examen

DESSIN et PEINTURE

Connaissance des techniques du dessin et de la peinture, en lien avec le plan d'études :

- réalisations de croquis de recherche
- utilisation des surfaces géométriques de base, des différents types de lignes
- notions de rendus et de matières
- maîtrise des valeurs et de la lumière
- notion d'espace
- connaissance de l'emploi de la couleur et des contrastes colorés de base (complémentarité/chaud/froid, clair-obscur/quantité/qualité)
- notion d'observation et de composition, créativité et appropriation du sujet
- notion d'analyse et distanciation critique par rapport au travail réalisé, choix de vocabulaire spécifique liés aux pratiques artistiques.

A la fin de l'examen, l'étudiant écrira une courte synthèse critique du travail réalisé : brève description de ses choix graphiques et picturaux, analyse des forces et faiblesses.

Matériel nécessaire

Le papier sera fourni par le Collège ; le candidat disposera de son propre matériel de dessin (crayons HB et 3B, gomme blanche) et de couleur (crayons de couleur, gouache, pinceaux).